

CONDOMINIUM DES NOUVELLES-HEBRIDES

REGLEMENT CONJOINT

No. 30 de 1974

rendant exécutoire le budget révisé de l'Administration Conjointe pour l'exercice 1974.

LES COMMISSAIRES-RESIDENTS DE FRANCE ET DE SA MAJESTE BRITANNIQUE
AUX NOUVELLES-HEBRIDES

- VU les articles 2 paragraphe 2, 5 et 7 du Protocole franco-britannique de 1914;
- VU l'article 5 du Règlement Conjoint No. 10 de 1957 fixant le régime financier de l'Administration Conjointe;
- VU le Règlement Conjoint No. 12 de 1974 rendant exécutoire le Budget Ordinaire de l'Administration Conjointe;
- VU l'approbation donnée par les Gouvernements de la République Française et de Sa Majesté Britannique;

A R R E T E N T :

ARTICLE 1.- Le Budget ordinaire de l'Administration Conjointe rendu exécutoire par le Règlement Conjoint No. 12 de 1974 est révisé en hausse tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 904.909.600 FRANCS NEO-HEBRIDAIS ou leur équivalent en LIVRES STERLING, soit une augmentation de 189.909.700 FRANCS NEO-HEBRIDAIS.

ARTICLE 2.- Les dotations de crédits gagés sur les recettes ordinaires et extraordinaires de l'Administration Conjointe seront affectées au fonctionnement des services pour l'exercice budgétaire se terminant le 31 DECEMBRE 1974 dans la limite des crédits inscrits au tableau ci-annexé.

ARTICLE 3.- Le présent Règlement sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.

PORT-VILA, le 3 Octobre 1974

Le Commissaire-Résident
de Sa Majesté Britannique
aux Nouvelles-Hébrides :

R.W.H. DU BOULAY

Le Commissaire-Résident
de France
aux Nouvelles-Hébrides :

R. LANGLOIS

A N N E X E

AU REGLEMENT CONJOINT N°30 de 1974

CHAPITRES	!	PREVISIONS INITIALES	!	PREVISIONS REVISEES	!	SOMMES COMPLEMEN- TAIRES OU REDUCTIONS
1 Justice	!	6.557.793	!	6.788.577	!	+ 230.784
2 Finances et Douanes	!	31.436.367	!	35.831.245	!	+ 4.394.878
3 Personnel/Ordonnancement	!	10.082.816	!	11.059.323	!	+ 976.507
4 Postes et Téléphones	!	35.655.071	!	39.223.749	!	+ 3.568.678
5 Radio	!	42.965.763	!	42.872.341	!	- 93.422
6 Météorologie	!	18.930.527	!	20.157.936	!	+ 1.227.409
7 Mines et Hydrologie	!	4.416.015	!	4.784.533	!	+ 368.518
8 Conservation Foncière	!	4.296.279	!	4.564.044	!	+ 267.765
9 Topographie	!	19.414.365	!	21.353.169	!	+ 1.938.804
10 Agriculture	!	41.253.154	!	45.231.231	!	+ 3.978.077
11 Santé	!	31.749.367	!	36.722.154	!	+ 4.972.787
12 Affaires Intérieures	!	7.688.145	!	7.752.302	!	+ 64.157
13 Contributions aux Services Sociaux	!	82.600.000	!	99.900.000	!	+ 17.300.000
14 Subventions	!	19.195.100	!	19.481.350	!	+ 286.250
15 Retraites et Pensions	!	25.332.789	!	27.525.140	!	+ 2.192.351
16 Milice et Prisons	!	3.209.164	!	4.255.586	!	+ 1.046.422
17 Ports et Marine	!	18.011.995	!	18.983.923	!	+ 971.928
18 Travaux Publics (Adm.)	!	56.004.958	!	62.698.952	!	+ 6.693.994
19 Travaux Publics (Ent.)	!	96.600.000	!	109.197.281	!	+ 22.597.281
20 Dépenses d'Equipement des Services Administratifs	!	12.247.260	!	20.425.176	!	+ 8.177.916
21 Dépenses de Fonctionnement	!	64.188.227	!	128.191.600	!	+ 64.003.373
22 Dette Publique	!	47.796.896	!	38.000.950	!	- 9.795.946
23 Affectations	!	10.100.000	!	62.438.219	!	+ 52.338.219
24 Aviation Civile	!	31.284.932	!	33.490.187	!	+ 2.205.255
25 Station Radiodiffusion	!	3.982.817	!	3.880.632	!	- 102.185
26 Laboratoire de Langue	!	100	!	100.000	!	+ 99.000
	!	714.999.900	!	904.909.600	!	+ 189.909.700